

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE

Séance du 16 juillet 2015 20h45

Convocation : 10/07/2015
Affichage : 10/07/2015

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mille quinze, le seize juillet à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents : Mesdames Aubé, Deprez, Deviers, Szmiedt, Varvarais
 Messieurs Champagne, Lemaire, Lemaistre, Mauduit, Tiret

Absents excusés : Monsieur Vincent ayant donné procuration à Monsieur Champagne,
 Madame Barnabon ayant donné procuration à Madame Deviers,
 Monsieur Gélineau ayant donné procuration à Madame Szmiedt,
 Monsieur Baron

Absent non excusé : Monsieur Broegg

Secrétaire de séance : Madame Deprez

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur Champagne, Maire, déclare le conseil municipal ouvert.

Approbation du précédent conseil municipal. Le précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Rapport des commissions

Urbanisme :

Déclaration Préalable

Pose de fenêtre de toit	Thomas 116 chemin de la Désirée
Remplacement d'une clôture en bois	Rocher 171 Route de Mantes
Remplacement de persiennes par volets roulants	Rocher 171 Route de Mantes
Ravalement	Bauer 131 rue R. Lescène
Transformation de garage en pièce de vie	Bougan 103 Chemin de la Corne de cerf

2 dossiers en instruction

Permis de construire

3 dossiers en instruction

De nombreux dossiers de régularisation sont en cours

Madame Szmiedt rappelle qu'une réunion aura lieu lundi 20/07 à 14h en mairie pour le dossier du PLU.

Finances :

Monsieur Tiret demande que chaque dépenses nécessitant une délibération soit validée en Commission finances avant son passage au Conseil municipal.

Communication- information :

Le bulletin municipal n°77 juillet a été distribué.

La commission bulletin s'est réunie le 08/07/15 pour anticiper et déjà préparer le prochain numéro qui va arriver très vite.

Animations-sport-culture :

Monsieur Lemaire dresse une liste des activités :

-Les entraînements de foot ont lieu le mardi et jeudi et les matchs le dimanche matin. Le montant de la licence est de 80€ l'année.

-Une réflexion est à l'étude pour la pose de caméras de vidéosurveillance au stade suite à des dégradations récurrentes (WC cassés, cheminée, grillage).

-L'entrée du terrain de tennis (située à la place des buttes de terre) se fera par le stade. Une participation de 2€ sera demandée pour l'utilisation du matériel la clé.

-L'achat d'un PAD pour dresser des contraventions pour le non-respect de la réglementation de stationnement est à l'étude, le financement étant assez élevé. Une identification des zones concernées, comme l'école, la mairie et la bibliothèque est en cours. La procédure d'avertissement serait gardée.

-Le Salon d'art 2016 est en préparation, des courriers ont été envoyés aux artistes.

-Une réunion est prévue pour l' « Arbre de Noël ».

- Le 14 juillet, qui s'est déroulé le 11 à St Martin a eu un vif succès. Au programme : jeu de boules l'après-midi, lampions, bal et feux d'artifice, environ 135 personnes au repas. Monsieur Lemaire remercie le Comité des Fêtes pour le prêt de matériel, les agents techniques, les bénévoles qui sont venus spontanément aider à monter les structures.

Monsieur Champagne et Madame Szmiedt, au nom de la municipalité, remercient Bruno Lemaire pour le très beau feu d'artifice.

Scolaire :

Ouverture de la 5^{ème} classe (classe de maternelle) :

Deux possibilités étaient envisagées :

-mettre un « algéco »,

-utiliser les locaux déjà existants.

L'ensemble de la commission et l'équipe enseignante représentée par Mme Bouvier, après réflexion rejettent le projet de location d'un « algéco », trop coûteux et pas nécessaire puisque provisoire (pour un an ou deux).

Au vu du plan de l'école et des locaux disponibles (salle de motricité ou salle du périscolaire).

La commission discute sur les modalités d'accueil des enfants et sur la commodité des locaux.

Après discussion et au vu de certains éléments (sécurité, toilettes, dortoir, équipements), il est retenu par la commission que la salle de motricité actuelle est la plus adaptée pour faire la 2nd classe de maternelle.

La salle du périscolaire sera utilisée pour la motricité.

Le matériel :

Le matériel de motricité sera transféré dans la salle du périscolaire et dans le local de sport.

Une partie du matériel du local sport sera transférée dans la salle polyvalente pour les élèves d'élémentaire. Les vélos seront stockés dans le local sous la mairie pendant la période hivernale (du 1^{er} novembre au 1^{er} avril 2016).

Aménagement :

Une partie de l'équipement pour cette nouvelle classe est en cours (tables et chaises).

Mme Bouvier demande à la commission de voir directement avec Mme Bégot (enseignante de maternelle) le matériel nécessaire (bureau, tableau, meuble de rangement...) et l'aménagement de cette 2nd classe.

Un rendez-vous a eu lieu le 13 juillet avec Mme Bégot et nous avons vu pour l'aménagement de la classe et le matériel nécessaire, des meubles vont être déplacés d'une classe à l'autre pour limiter les coûts. Achats en cours : tables, chaises, une armoire, 2 tableaux, tabliers pour la peinture, en jeux (une cuisine et un garage).

Répartition des classes :

Mme Bouvier nous énonce la répartition des classes pour l'année 2015-2016 :

- Demi-groupe PS/ MS
- Demi-groupe PS/GS
- CP/CE
- CE/CM en demi-groupe
- Demi-groupe CM/CM

Les effectifs sont au 07 juillet 2015 de 106 élèves pour la rentrée 2015.

Ordre du Jour

1. Evaluation des charges transférées – CAMY :

La commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie à la CAMY le 29 juin dernier.

A l'issue de ses travaux, elle a rendu ses conclusions dans un rapport qui a été soumis à l'étude des membres du conseil municipal.

L'objet de la CLECT est de consolider :

-La DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) autofinancée sans modification de montant et avec très peu d'évolution dans les critères de répartition entre les communes et ce depuis sa création en 2000.

-Le service mutualisé du droit de sols, prestation de services dont les communes bénéficient jusqu'à présent gratuitement et qui par la loi MAPTAM doit faire l'objet d'une rémunération.

Le montant pris en compte dans l'attribution de compensation au titre de la DSC moyenne sur 2 ans (2013-2014) est choisie sur 2 ans.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal émet un avis favorable sur le montant des attributions de compensation proposé.

2. Achat mobilier scolaire :

Monsieur Champagne présente un devis pour l'achat de mobilier scolaire pour la rentrée 2015, comme évoqué par la commission. Un devis a été demandé à la Sté Delagrave 8 rue Sainte Claire Deville 77437 Marne la Vallée, d'un montant de 2182.81€ H.T, afin d'harmoniser avec le mobilier existant.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la commande.

Dit que le montant sera imputé au compte 2183 opération 25 du budget 2015 de la commune.

3. Choix de l'entreprise pour les travaux d'enfouissement de lignes à Sandrancourt :

Monsieur Champagne rappelle aux conseillers municipaux le projet d'enfouissement des réseaux rue des Baillis et Chemin du Port au Passeur à Sandrancourt.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 24/06/2015.

Le montant estimé des travaux s'élève à 105 946.10€H.T.

Six entreprises ont répondu à la consultation.

Une qui a répondu au-dessus du montant estimé (109 983..90€ H.T)

Cinq autres entreprises sont au-dessous :

SPAC	pour un montant de	95 128.04€ H.T.
SOBECA		98 032.09€ H.T.
LESENS ELECTRICITE		75 604.50€ H.T.
VIALUM/ALIOPT		88 073.40€ H.T.
RAOULT		77 339.01€ H.T.

Après vérification et analyse, les critères de choix, prix des prestations et valeur technique, l'analyse fait ressortir l'entreprise **LESENS ELECTRICITE** Zone Industrielle n°1 Rue de Cocherel 27017 Evreux cedex pour un montant de 75 604.50€ H.T.

La commission valide ce choix, après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

4. Prix du repas Yvelines Restauration :

Monsieur Champagne présente les nouveaux tarifs applicables par Yvelines Restauration au 1er septembre 2015.

Le marché est conclu à prix unitaire, la facturation est établie sur la base des repas effectivement livrés.

Le prix est fixé à

Repas enfant : 2.4880 € HT soit 2.62 € TTC (ancien prix 2.59)

Repas adulte : 2.9813 € HT soit 3.15 € TTC (ancien prix 3.10)

Pain : 1.0144 € HT soit 1.07 € TTC (ancien prix 1.06)

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'avenant proposé par Yvelines Restauration et autorisent monsieur le Maire à signer cet avenant.

5. Adhésion à la charte régionale de biodiversité – Station d'épuration Sandrancourt :

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2003, le Conseil régional d'Ile-de-France porte la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels et depuis 2007, il a adopté une stratégie régionale pour la biodiversité permettant d'accompagner les projets en faveur de la biodiversité en Ile-de-France. La charte régionale de la biodiversité a pour vocation d'une part de renforcer et de préciser la politique régionale dans ce domaine, d'autre part de proposer à l'ensemble des acteurs franciliens un guide de bonne pratique.

Elle rappelle les objectifs à atteindre en matière de connaissance, de protection et de gestion des milieux.

Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité ou organisme. Ainsi, l'adhésion à cette charte marque la volonté de protéger la biodiversité et les milieux naturels d'Ile de France.

Les signataires de la charte reconnaissent l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré de la région.

Ils s'engagent à ouvrir un processus d'amélioration de leurs pratiques afin de :

- Préserver le vivant et sa capacité à évoluer ;

- Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité ;
- Investir dans un bien commun, le capital écologique ;
- Développer, partager et valoriser les connaissances ;
- Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité.

Depuis le 5 février 2013, la charte régionale de la biodiversité, révisée par Natureparif est désormais accessible sur le site www.chartebiodiversite-idf.fr sur lequel les adhérents à la charte renseignent les engagements dans lesquels ils s'engagent La nouvelle charte prévoit une durée d'engagement de 3 ans. La commune de St Martin la Garenne s'engage donc à mettre en place d'ici les trois années à venir les actions dans les domaines suivants :

- Préserver le vivant et sa capacité à évoluer
- Préserver le patrimoine arboré
 - Maintenir ou augmenter le nombre d'arbres en remplaçant tout arbre abattu par un nouveau sujet d'essence locale sur place si possible (Réalisé)
 - Conserver des vieux arbres, des arbres creux ou du bois mort sur place (mis en sécurité) (Réalisé)
- Préserver et conserver des espaces accueillants pour la faune et la flore
 - Tolérer la flore spontanée (trottoirs, pieds d'arbre...) et sensibiliser à son acceptation (À réaliser dans les trois ans)
 - Végétaliser murs et toitures de manière favorable à la biodiversité (Réalisé)
- Limiter l'éclairage nocturne
 - Proscrire l'allumage d'enseignes lumineuses hors période d'ouverture et limiter l'éclairage des monuments historiques (Réalisé)
- Végétaliser durablement
 - Elever la hauteur de tonte des gazons d'ornement (au moins 10 cm) et éviter les gazons mono spécifiques (Réalisé)
 - Privilégier les espèces locales de vivaces, d'aromatiques, de légumineuses et les mellifères (Réalisé)
- Préserver et restaurer des espaces relais et corridors écologiques
 - Préserver les linéaires verts et naturels existants le long des infrastructures (voies de circulation,...) (Réalisé)
- Réaliser des chantiers à faibles nuisances
 - Adopter la charte du chantier à faibles nuisances de la Région Île-de-France (ou atteindre la cible 3 du référentiel HQE ou tout autre référentiel équivalent en référence au projet PREDEC) (À réaliser dans les trois ans)
- Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité
- Lutter contre l'usage des pesticides en milieu urbain
 - Engager une réduction de l'usage de pesticides et former les agents aux pratiques alternatives (À réaliser dans les trois ans)
- Lutter contre la pollution due aux nitrates en milieu urbain
 - Engager une baisse de l'usage des engrais chimiques (arrêt partiel, réduction des quantités...) (À réaliser dans les trois ans)
 - Zéro engrais chimique sauf sur quelques espaces à contraintes (terrains de sport) (À réaliser dans les trois ans)
 - Zéro engrais chimique sur l'ensemble des espaces (À réaliser dans les trois ans)
 - Limiter l'amendement organique aux seuls espaces qui le nécessite (À réaliser dans les trois ans)
- Gérer durablement la ressource en eau au profit de la biodiversité

- Imposer l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle là où c'est possible (en maintenant la perméabilité des sols et en utilisant des matériaux poreux) (Réalisé)
- Gérer les eaux pluviales par des réseaux de noues et bassins végétalisés favorables à la biodiversité (Réalisé)
- Lutter contre la surexploitation des ressources halieutiques (produits de la mer)
 - Proscrire les produits issus de l'aquaculture défavorable à la biodiversité dans la restauration collective (À réaliser dans les trois ans)
- Utiliser des aliments issue de l'agriculture biologique, locale et de saison dans la restauration collective
 - Utiliser au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique, locale et de saison dans la restauration collective (À réaliser dans les trois ans)
- Investir dans un bien commun, le capital écologique
- Mettre en place une politique d'achat responsable
 - Acheter des produits et matériaux labellisés (À réaliser dans les trois ans)
- Développer les compétences en lien avec la biodiversité en interne
 - Sensibiliser l'ensemble du personnel à la biodiversité (À réaliser dans les trois ans)
- Développer, partager et valoriser les connaissances
- Favoriser le partenariat des collectivités et des entreprises avec les représentants des associations naturalistes
 - Solliciter régulièrement l'avis des associations pour des projets en lien avec la biodiversité (À réaliser dans les trois ans)
- Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité
- Informer et sensibiliser à la biodiversité
 - Reportages réguliers dans les journaux et/ou sur internet, au moins en relayant l'information produite par d'autres structures (À réaliser dans les trois ans)
- Sensibiliser aux pratiques de jardinage collectif et individuel favorable à la biodiversité
 - Diffuser le guide du jardin écologique (mis à disposition par Natureparif), (À réaliser dans les trois ans)
 - Mettre à disposition des composteurs individuels ou collectifs pour favoriser la réutilisation sur place des déchets ménagers et verts produits (Réalisé)
- Associer le personnel à la conception et à la gestion des espaces verts
 - Associer le personnel à la définition des modes de gestion de tous les espaces verts existants (À réaliser dans les trois ans)

La commune de St Martin la Garenne pourra actualiser et compléter ses engagements à tout moment si elle le souhaite. Les engagements pris par la commune de St Martin la Garenne seront rendus publics sur le site de la charte.

Les adhérents à cette charte sont susceptibles de bénéficier d'aides financières de la Région sur des projets mettant en évidence un intérêt écologique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la Charte régionale de la biodiversité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- décide d'adhérer à la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels
- s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de la biodiversité annexé à cette délibération et renseigné sur le site de la charte
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

6. Modifications subventions :

- **Association Arts en Voûtes :**

Monsieur Champagne donne lecture d'un courrier de l'Association Arts en Voûtes sollicitant une subvention. Cette association a pour objet la découverte et la valorisation du patrimoine de la commune au travers de manifestations artistiques et culturelles.

Monsieur le maire propose une subvention de 150€, après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le maire à verser cette subvention.

Dit que la somme sera imputée au compte 6574 du budget 2015 de la commune.

- Les Gazelles :

Monsieur Champagne rappelle la délibération n°054/14 délibérée le 22/12/2014 concernant une subvention pour la participation de Mesdames Bellegou au Rallye de Gazelles.

Cette subvention avait été validée mais mise en attente car le projet était en préparation.

A ce jour le projet se concrétise, et Monsieur le maire propose le versement de cette subvention de 500€.

Il est précisé que cette subvention est versée de façon ponctuelle pour l'année 2015.

Après délibération, avec 1 abstention, le versement de la subvention est accepté.

Dit que le montant sera imputé au compte 6748 subventions exceptionnelles.

7. Fonds de concours CAMY – Tennis :

Monsieur Champagne rappelle la délibération n°022/15 du 16/03/2015 concernant la demande de subvention « Fonds de concours 2015 CAMY ».

Une modification du devis pour la construction du terrain de tennis nécessite une nouvelle délibération.

Le devis initial était de 32 100 € H.T, le nouveau montant s'élève à 42 485.04 € H.T.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord pour cette modification, et autorise Monsieur le maire à solliciter la CAMY pour ce montant.

Le montant des autres travaux n'est pas modifié.

Le total s'élève à 81.261.38€ H.T et le financement est le suivant :

CAMY 50% :	40 630.69€
Commune 50% :	40 630.69€.

8. Enquête publique sur la station d'épuration d'Achères – Avis :

Monsieur Champagne informe que l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau relative à la refonte de l'unité de prétraitement de la file biologique et la refonte globale de la station d'épuration de Seine Aval à Achères s'est tenu du 15 juin au 15 juillet 2015 inclus et que le conseil municipal est invité à donner son avis avant le 30/07/2015.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne un avis favorable à cette enquête.

Tour de table :

Monsieur Lemaire demande à Madame Varvarais de présenter le projet de la nouvelle enseigne pour la bibliothèque. Plusieurs modèles sont proposés, les devis sont en attente.

Monsieur Lemaire informe d'un courrier du PNR au sujet de chenilles processionnaires. Le PNR ne peut intervenir et propose de laisser la nature travailler.

Il souhaite que les associations ou citoyens posant des affiches ou des panneaux d'annonces de manifestations pensent à les retirer.

Monsieur Champagne a été sollicité par la CAMY au sujet du bac entre Guernes et Rosny afin qu'il passe par la commune sur le site du Port de l'Ilon.

Le coût pour 2 communes l'utilisant est d'environ 30 000€ serait réparti entre les 3 communes. Ce dossier est à l'étude et le conseil municipal sera, en temps voulu, amené à donner son avis.

Un courrier de la Région IDF est arrivé nous informant que le dossier de demande de subvention pour le Fonds de développement touristique Régional est retenu pour un avis lors de commission du Conseil Régional de septembre.

Madame Deprez donne lecture d'un message transmis par des Seniors en référence à une remarque faite lors de la délibération prise au précédent conseil municipal.

Elle contacte régulièrement les anciens suite aux fortes chaleurs. Ceux-ci s'organisent pour ne pas trop souffrir de la température.

Elle signale une demande d'administré concernant le ramassage des végétaux.

Il est rappelé que la déchetterie accepte tous les végétaux mais qu'une étude sera faite concernant les aînés ou les administrés sans véhicule.

Dans la salle

- Une administrée demande s'il est possible de désherber le cimetière.

Monsieur Lemaire lui répond que cela fait partie des travaux d'été.

- Monsieur Lemaire est sollicité pour ajouter l'achat de granulats dans la liste de commande bois et fioul.

Monsieur Lemaire fera une étude sur les besoins des administrés.

- Un administré s'interroge sur les récurrentes coupures internet, et donne des informations sur l'utilisation et la procédure pour le matériel PAD.

Clôture de la séance à 22h34